



ACCIDENT DE VOITURE CONTRE UNE BARRIERE DE SECURITE

Par **gard26**, le **05/10/2015** à **17:20**

Bonjour

Mon fils a eu un accident de voiture seul; il a tapé dans une barrière de sécurité ; pas de dommage corporel mais la barrière endommagée. Ayant acheté sa voiture dans l'été il n avait pas encore fait refaire la carte grise à son nom. Les un mois sont dépassé. Il est assuré au tier; l assurance va t elle accepter de prendre en charge les réparations de la barrière ?